**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 26 (1989)
**Heft:** 941

**Artikel:** Transparence : qui siège où...
**Autor:** Imhof, Pierre
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1010930

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

*TRANSPARENCE*

# Qui siège où...

(*pi*) A quels intérêts économiques sont liés les parlementaires? Cette question revient souvent et depuis quelques années les instruments à disposition des curieux deviennent plus faciles à consulter, qu'il s'agisse du *Répertoire des administrateurs* édité par Orell Füssli ou d'études ponctuelles.

Sur la base de cet annuaire et d'une étude publiée dans *Traktandum* du 31 janvier 1989, nous avons reconstitué le nombre de mandats d'administrateurs par parti ainsi que le capital représenté et le capital moyen par député de chaque parti (voir tableau).

Au même chapitre, relevons l'initiative parlementaire déposée lors de la session extraordinaire du 1er février par la conseillère nationale Francine Jeanprêtre. La socialiste vaudoise propose que chaque député, en entrant au parlement, indique son activité professionnelle, ses fonctions de direction ou de surveillance dans des entreprises de droit privé ou public, ses fonctions au service des groupes d'intérêt et au sein de commissions fédérales. En outre, les député devraient également indiquer, au début de chaque année, l'état des revenus provenant de ces activités.

Ces propositions vont dans le sens d'une plus grande transparence de la politique fédérale et permettraient de renseigner utilement sur le poids et l'influence des lobbies dans les décisions parlementaires. Les propositions de Mme Jeanprêtre sont un minimum et on pourrait en imaginer d'autres, comme par exemple:

— appliquer la même obligation aux candidats afin de renseigner les citoyens au moment des élections;

— interdire l'acceptation de nouveaux mandats en cours de législature;

— interdire aux députés la participation à des commissions où certains intérêts privés qu'ils défendent sont directement en jeu;

— etc.

Enfin, une «professionnalisation» du métier de parlementaire et l'obligation pour l'élu d'abandonner tout ou partie de ses mandats lors de l'entrée en fonction sont également des possibilités qui mériteraient examen. Il s'agirait de peser les avantages du système de milice (parlementaires en relation avec le non politique, maintien d'un parlement «proche» des citoyens) et ses inconvénients (augmentation du poids des lobbies, création d'une classe de politiciens professionnels rétribués par des associations ou des entreprises plutôt que par l'Etat).

Le débat est ouvert et le moment propice à des réformes.

*«Aujourd'hui on ne parle que de la femme, des enfants et du chien des candidats,* dit Mme Jeanprêtre. *L'électeur a aussi le droit de connaître sa situation économique.»* Et nous ajoutons: de même que les intérêts économiques qu'il représente plus ou moins ouvertement. ■

## Les mandats des députés fédéraux dans des Conseils d'administration

| Parti | sièges à l'Assemblée fédérale | mandats d'administrateur | capital représenté en mio de francs | capital moyen représenté par député en mio |
|---|---|---|---|---|
| **Radical** | 65 | 330 | 14'618 | 224.9 |
| **Démocrate-chrétien** | 61 | 405 | 8'085 | 132.5 |
| **UDC** | 29 | 110 | 3'558 | 122.7 |
| **Libéral** | 12 | 25 | 322 | 26.8 |
| **Socialiste** | 46 | 37 | 402 | 8.7 |
| **Alliance des indépendants** | 9 | 5 | 42 | 4.7 |
| **Automobilistes** | 2 | 2 | 0.1 | 0.05 |
| **POCH** | 4 | 1 | 0.05 | 0.0125 |
| **Divers** | 18 | — | — | — |
| **Total** | 246 | 915 | 27'026.20 | 109.9 |

Remarque: les mandats comprennent aussi bien la participation à des Conseils d'administration d'entreprises privées à caractère lucratif que la participation à des entreprises semi-publiques ou sans caractère lucratif (transports publics, sociétés immobilières à caractère social, etc).

---

core de sa conférence devant l'assemblée médusée de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Récemment, M. Lusser a multiplié les avis non conformistes, propres à jeter le trouble juridique dans les rangs bancaires du pays. A fin janvier, le président du directoire de la BNS répétait que ladite banque centrale, responsable de la politique monétaire, assumait pleinement les conséquences du relèvement de ses taux directeurs, soit, par delà la hausse des taux hypothécaires, celle des prix à la consommation, autant dire le redémarrage de l'inflation, désormais perceptible.

Et comme si cela ne suffisait pas, M. Lusser lâchait coup sur coup la semaine dernière deux vérités-prédictions particulièrement désagréables pour les milieux concernés: 1) les blanchisseurs d'argent sale et leurs banquiers, saisis d'une commune folie suicidaire, détruisent les fondements de la place financière suisse; 2) les caisses de pension devraient se retirer du marché hautement spéculatif de l'immobilier, qui pourrait bien imploser dans les années à venir (même Jurg Stäubli le craint, tout en profitant des derniers beaux jours). ■